

4R IMMO
Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Rue Berthelot - Les Espaluns III
83160 LA VALETTE-DU-VAR
Société en cours de formation

NOMINATION DE LA PREMIERE GÉRANCE

LES SOUSSIGNES :

- **Madame Anne-Charlotte REICH - LEONI,**
- **Monsieur Wilson REICH,**
- **Monsieur William REICH,**
- **La Société DOMAINE SAINTE CLAIRE LE CHATEAU.**

Agissant en qualité de seuls associés de la Société **4R IMMO**, se sont réunis à l'issue de la signature des Statuts pour désigner d'un commun accord la première gérance de la société, conformément aux dispositions des Statuts de ladite société.

À cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

I - NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignés nomment en qualité de cogérants de la société :

- **Madame Anne-Charlotte, Caroll, Aurore REICH - LEONI,**
Née le 29 juillet 1985 à TOULON (83 - Var),
De nationalité Française,
Domiciliée Rue Berthelot, Les Espaluns III, 83160 LA VALETTE-DU-VAR.

Et,

- **Monsieur William, Marcel, Roselin REICH,**
Né le 29 mars 1956 à TOULON (Var),
De nationalité Française,
Domicilié Rue Berthelot, Les Espaluns III, 83160 LA VALETTE-DU-VAR.

Pour une durée indéterminée.

Chacun des gérants ainsi désignés intervient à son tour et déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées nécessitant de consacrer tout le temps nécessaire à la gestion des affaires sociales et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GÉRANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre III des statuts sociaux.

III - RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE

En rémunération de leurs fonctions, les gérants auront droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine assemblée générale des associés.

La Société prendra en charge les cotisations sociales des gérants.

Ils auront droit en outre au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatif.

Signé électroniquement par chacun des associés (conformément aux articles 1366 et 1367 du Code Civil) via la plateforme DocuSign.

Le présent acte de nomination de la première gérance n'étant parfait qu'à la dernière des signatures, les soussignés conviennent que la date du présent acte sera la date de la dernière des signatures.

Le

Madame Anne-Charlotte REICH - LEONI

« Bon pour acceptation des fonctions de cogérante de la société 4R IMMO »

Signé par :
 Anne-Charlotte REICH - LEONI
461C276A5DDE423...

Le

Monsieur William REICH

« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant de la société 4R IMMO »

Signé par :
 William REICH
5B5C9EBA8E194BA...

Le

Monsieur Wilson REICH

Signé par :
 William REICH
FF1DC2233BEE4E7...

Le

La Société DOMAINE SAINTE CLAIRE LE CHATEAU

Représentée par **M. William REICH, Président**